

SG OPTION EUROPE

Société Anonyme au capital de 6.512.000 euros
Siège social : 17 cours Valmy - 92800 PUTEAUX
341 369 833 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MAI 2016

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts de la Société et des dispositions du Livre Deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2015, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous avons par ailleurs réunis pour vous demander de vous prononcer sur :

- la ratification de la cooptation de Madame Laure BIANCHI en qualité d'Administrateur,
- la ratification de la cooptation de Monsieur Omar DAHEUR en qualité d'Administrateur.

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leur rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration du 30 mars 2015 a coopté en qualité d'Administrateur Madame Cécile ESNAULT-TERRAZ en remplacement de Madame Muriel JAUREGUY, démissionnaire.

Ce même Conseil du 30 mars 2015 a décidé de créer un Comité des Risques ayant pour membres : Monsieur Philippe RENAULT, Monsieur Frédéric CROCHARD et Madame Cécile ESNAULT-TERRAZ, cette dernière ayant été désignée Président du Comité des Risques. Le Conseil a également décidé que les fonctions dévolues au Comité des Rémunérations et au Comité des Nominations prévus par la réglementation seront exercées par les Comités de SOCIETE GENERALE.

Le Conseil d'Administration du 28 septembre 2015 a :

- pris acte de la démission de Monsieur Sébastien WUIDART de ses fonctions de Directeur Général Délégué (et Dirigeant effectif) et a nommé en remplacement Monsieur Nicolas FLAM,

- pris acte de la démission de Monsieur Frédéric CROCHARD de ses fonctions d'Administrateur et de membre du Comité des Risques et a nommé à titre provisoire Madame Laure BIANCHI en remplacement.

Ce même Conseil du 28 septembre 2015 a nommé Madame Laure BIANCHI en qualité de membre du Comité des Risques.

Résultats de l'activité de la Société.

Contexte Economique :

Etats-Unis : Premier durcissement depuis près de dix ans

La hausse tant attendue des taux d'intérêt a bel et bien eu lieu aux Etats-Unis, une première pour l'économie américaine depuis juin 2006. Les statistiques relatives à l'activité au T4 indiquent un certain ralentissement. Cependant, l'ISM manufacturier a poursuivi son repli en octobre et en novembre pour basculer en zone de contraction au cours de ce dernier mois, et ce, pour la première fois depuis novembre 2012. On a également observé une tendance à la baisse de la croissance de la production industrielle, qui est restée en territoire négatif (en rythme mensuel). En revanche, l'embellie s'est poursuivie sur le marché du travail avec la résorption des capacités disponibles : à 5 %, le taux de chômage a atteint un niveau en ligne avec le plein emploi.

Zone euro : La BCE a décidé d'agir mais sans répondre aux attentes

La banque centrale européenne a annoncé en décembre un nouvel assouplissement monétaire et la confirmation de son engagement à faire « ce qu'elle doit faire » pour permettre une hausse de l'inflation. Les perspectives d'inflation restant modérées et bien en deçà de son objectif (« inférieur mais proche de 2 % » à moyen terme), la BCE a décidé de prolonger la fin de son programme de septembre 2016 à mars 2017 et a abaissé le taux de la facilité de dépôt de 10 pb à -0,30 %. La BCE a, par ailleurs, inclus les obligations souveraines émises par des collectivités régionales et locales dans l'univers des titres éligibles. Les mesures adoptées sont restées, cependant, en deçà des attentes des marchés et des analystes, la BCE ayant préféré le rallongement de la durée à une action plus musclée.

La reprise dans la zone euro continue d'être tirée par la consommation privée, la croissance du PIB restant stable au T3 à 1,6 % en glissement annuel. Les indicateurs de confiance (PMI, IFO, confiance des ménages, etc.) sont demeurés globalement contrastés au T4, avec une légère amélioration dans certains cas et un repli dans d'autres. Concernant les prix, la zone euro continue de s'enfoncer dans un régime d'inflation faible (« lowflation »). Au T4, l'inflation est revenue en territoire positif (+0,2 % sur un an en décembre) mais, principalement, grâce aux effets de base liés à la composante énergie en fin d'année.

Pays émergents : Malgré de légers signaux d'amélioration ce trimestre, la situation reste difficile en Chine

La Banque centrale chinoise a décidé d'assouplir sa politique monétaire en octobre, abaissant ses taux directeurs de 25 pb, ramenant à 1,5 % le taux de rémunération des dépôts à un an et à 4,35 %

le taux des crédits à un an, tout en diminuant de 50 pb le ratio des fonds propres réglementaires des banques. Enfin et surtout, elle a complètement déréglementé les taux de rémunération des dépôts et a adopté explicitement un nouvel ensemble de taux directeurs. Finalement, en décembre, un indice pondéré des échanges a été révélé pour le yuan, qui devrait marquer le point de départ d'une période de dévaluation compétitive. Les statistiques sur l'activité économique en Chine ont été globalement positives ce trimestre, tirées principalement par le dynamisme du secteur automobile et de l'infrastructure. A noter que le début d'année a été particulièrement difficile avec deux interruptions de séance de la bourse chinoise.

Marché actions et Marché obligataires

Le 4^{ème} trimestre a vu le rebond des principaux marchés actions, le S&P500 recouvrant presque toutes ses pertes du 3^{ème} trimestre, les indices européens connaissant une hausse similaire au T4. Les marchés chinois sont restés très volatiles, la bourse de Shanghai augmentant de 16 % sur le trimestre après une baisse de 29 % au T3. Les rendements obligataires des pays développés ont légèrement baissé en zone euro mais augmenté aux Etats-Unis.

Marchés de devises et de matières premières

Les prix du pétrole ont continué de baisser, le cours du baril de pétrole Brent atteignant 36,6 dollars, niveau inédit depuis 2004 (perte de 10 \$/b sur le trimestre et 20 \$ sur l'année). Sur les marchés de devises, la parité EUR/USD a perdu près de 3 % sur le trimestre et 10 % sur l'année. Enfin, le cours de l'or s'est dégradé de -5 % ce trimestre, terminant l'année à 1061,3 \$ l'once.

Résultats 2015

Les résultats de PNB qui suivent sont présentés selon l'approche économique qui, pour rappel, est issue des outils de gestion des opérations et permet une analyse économique des activités et de leurs évolutions.

SGOE a enregistré en 2015 un PNB économique de 61,1 millions d'euros, en baisse de -16 % (soit -11,9 millions d'euros) par rapport à 2014 (73 millions d'euros).

Les revenus de Credit Exo chez FIC continuent de baisser par rapport à l'année dernière soit 0,1 million d'euros en 2015 contre 8,9 millions d'euros en 2014. Cette baisse s'explique par le recours à SGIS pour les émissions et les rachats des notes SGOE émises initialement par le desk de Credit Londres. Le PNB sur ce périmètre va donc tendre vers 0 à terme.

La sous performance de SGOE s'explique également par l'arrêt des activités sur titres UK à cause de l'exemption de stamp duty sur SG Paris. Ce périmètre avait notamment enregistré 4 millions d'euros en 2014.

A noter également l'arrêt de l'activité de trading bonds corporate suite au changement de la réglementation intervenu mi 2015. Le PNB généré sur l'année 2015 est de 0,2 million d'euros à comparer à 2,6 millions d'euros en 2014.

Enfin, les activités de prêt/Emprunt sur Equity Finance sous-performent « mécaniquement » après les revenus exceptionnels pris en 2014 lors de la liquidation de Man Financial Global (plus de 3 millions d'euros enregistrés sur ce périmètre au 1^{er} semestre 2014).

L'activité « Flow Stock Index » reste le principal contributeur aux revenus SGOE. Elle enregistre 21 millions d'euros de PNB en 2015, avec une performance de +5 % comparativement à l'an dernier. Cette année a notamment été marquée par de bons résultats sur stocks portés par une activité commerciale soutenue et la hausse de la volatilité. Ces bons résultats sont atténués en partie par des revenus en baisse sur dispersion et indices SFP.

Il est important de noter l'émergence d'une nouvelle activité, ODI (Offshore Derivative Instruments). Ce sont des instruments financiers utilisés par des investisseurs non membre de la SEBI (Securities and Exchange Board of India) pour investir dans des contrats dérivés listés Indiens. En sa qualité de FPI (Foreign Portfolio Investor), SGOE est autorisé à émettre des ODI qui répliquent la performance des contrats listés Indiens. SGOE vend ces ODI à Newedge Londres qui se retourne vers ses clients.

Cette activité sur SGOE enregistre de très bons résultats, générant cette année 6,1 millions d'euros de revenus. La performance provient notamment de nouveaux revenus de Soju Fund qui passe désormais exclusivement par SOCIETE GENERALE pour booker ses deals.

PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Néant

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES LIES A L'ACTIVITE - INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

SG OPTION EUROPE est confrontée aux 5 principaux risques suivants, tels que définis par l'arrêté du 3 novembre 2014 ¹:

- Le risque de non-conformité : SGOE a délégué le contrôle sur la conformité, tel que défini par l'ACPR, à SOCIETE GENERALE par décision du Conseil en date du 14 décembre 2005. Le Conseil d'Administration de SOCIETE GENERALE a accepté, le 16 novembre 2005, les délégations présentes et à venir des filiales de son groupe.

SGOE a un Responsable du Contrôle de la Conformité au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 identifié. Le Responsable de la Conformité de Services d'Investissement de SGOE, rattaché hiérarchiquement au Département de la Conformité du groupe SOCIETE GENERALE, est en charge du contrôle permanent de nature déontologique des activités, ce qui inclut notamment le suivi du respect des dispositions édictées par les autorités de marché, principalement l'AMF ainsi que les entreprises de marché.

- Le risque de marché : il correspond au risque de perte due au changement dans les prix et taux de marché, les corrélations entre eux et leurs niveaux de volatilité. Le suivi des risques de marché est encadré, comme pour la ligne métier MARK, par des limites en nominal basket trading, stress-test et en VaR.

¹ Arrêté relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'ACPR

- Le risque opérationnel : il correspond au risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique; SGOE bénéficie à ce titre d'un Responsable du Contrôle Permanent dédié. Le suivi du risque opérationnel est aussi couvert par le dispositif de contrôle interne de SOCIETE GENERALE, les principaux organes du contrôle permanent étant les agents front-office, les back-offices, la direction financière, les services de déontologie. Le contrôle périodique est par ailleurs assuré par DCPE/AUD et l'Inspection Générale.
- Le risque de crédit : le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens du 39 du paragraphe 1 de l'article 4 du règlement (UE) n° 575/2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (selon définition de l'arrêté du 3 novembre 2014). Le suivi de ce risque sur les contreparties externes est fait globalement, à l'échelle du groupe SOCIETE GENERALE.
- Le risque structurel (risque de taux et de liquidité) : risque de perte liée à l'impossibilité de refinancer le bilan de la filiale à des taux raisonnables pour les échéances appropriées. SGOE applique les principes et les normes de gestion des risques structurels définis par le groupe SOCIETE GENERALE. La maîtrise des risques structurels incombe au premier chef au département comptable et au superviseur financier de SGOE, chargés de l'analyse et de l'établissement des reportings.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

En application de l'article L 225-100 du Code de commerce, nous devons vous présenter une analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires.

SGOE n'a pas d'endettement pour compte propre. Les charges financières de la Société, intégralement liées au financement de son activité, se montent à 2.000.240.194 euros pour cet exercice et sont principalement constituées par des intérêts sur emprunts auprès d'établissements de crédit (1.680.371.757 euros) et des intérêts sur obligations et autres titres à revenu fixe (329.014.428 euros).

Les dettes financières s'élèvent à 23.910.404.524 euros.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE

Le Conseil d'Administration du 6 avril 2016 a coopté en qualité d'Administrateur Monsieur Omar DAHEUR en remplacement de Monsieur Philippe RENAULT, démissionnaire, a pris acte de démission de ce dernier de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et membre du Comité des Risques et a nommé Monsieur Omar DAHEUR en remplacement.

Aucun autre événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Sous réserve de l'agrément des autorités compétentes, et dans le cadre de l'absorption par SOCIETE GENERALE de sa filiale SG SECURITIES (Paris) SAS, SGOE pourrait devenir au cours de l'année 2016, animateur de l'Internalisateur Systématique. SGOE, en tant que prestataire de services d'investissement, proposerait la Best Exécution sur un panel d'environ 300 valeurs sur le périmètre Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam), incluant la valeur SOCIETE GENERALE.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que la Société détient les participations suivantes :

- 0,75 % de Turquoise Global Holding Limited,
- 0,11 % de Bats Global Markets.

PRISE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

Nous vous précisons que la Société n'a acquis aucune participation et n'a procédé à aucune prise de contrôle au cours de l'exercice écoulé.

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Nous vous précisons que le capital de notre Société était détenu, au 31 décembre 2015, à hauteur de 406.992 actions (99,99 %) par GENEFINANCE et à hauteur de 8 actions (0,01 %) par d'autres personnes morales appartenant au groupe SOCIETE GENERALE.

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'est intervenu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L 225-102-1 du Code de commerce.

INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

L'article 225 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 et son décret d'application du 24 avril 2012 étendent les obligations, notamment pour les entreprises émettant des titres sur un marché réglementé, de publier dans le rapport de gestion des informations sur les « conséquences

sociales et environnementales de leur activité et sur leurs engagements sociétaux en faveur du développement durable ».

Cependant, SGOE ne dispose d'aucun salarié. De ce fait, aucune information sociale ne peut être communiquée. Par ailleurs, l'entité ne dispose pas de bâtiments en propre et n'a donc pas d'empreinte environnementale directe. L'impact environnemental et l'impact sociétal de ses activités s'inscrit dans le cadre des politiques définies par le groupe SOCIETE GENERALE et présentées dans son rapport de gestion.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent dans l'annexe du bilan.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Après comptabilisation de produits d'exploitation pour 57.071.632 euros et de charges d'exploitation pour -43.003.177 euros, de gains sur immobilisations financières pour 56.103 euros et d'un impôt sur les bénéfices pour -4.236.161 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 9.888.397 euros.

M EUR	DECOMPOSITION DES PNB ET RESULTATS		
	31/12/2015	31/12/2014	Variations 2015 vs. 2014
<i>Échéances</i>			
PNB économique (*)	58	50,4	7,6
PNB Normes françaises	57,1	-25,9	83,0
CHARGES D'EXPLOITATION	-43,0	-43,0	0,0
IMPOTS	-4,2	24,2	-28,4
RESULTAT Normes françaises	9,9	-44,7	54,6

(*) : 61,1 M€ - en approche économique diminuée des flux de rétrocession à d'autres entités du Groupe (-8,8 M€) et d'un écart identifié entre éco/compta (5,7 M€)

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Au présent rapport est joint en annexe le tableau prévu à l'article R 225-102, alinéa 2 du Code de commerce, faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.

TABLEAU ET RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Néant.

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DE NOS FOURNISSEURS

Conformément à l'article D 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans les tableaux ci-dessous la décomposition à la date de clôture du 31 décembre 2015 et du 31 décembre 2014 pour comparatif, du solde des dettes Fournisseurs par date d'échéance.

Au 31 décembre 2015 :

Dettes Fournisseurs (Euro)	Dettes non échues			Dettes échues à la clôture	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	plus de 60 jours		
Dettes Fournisseurs	-	-	-	46.227	46.227

Au 31 décembre 2014 :

Dettes Fournisseurs (Euro)	Dettes non échues			Dettes échues à la clôture	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	plus de 60 jours		
Dettes Fournisseurs	-	-	-	0	0

PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges, de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 9.888.397,19 euros.

Nous vous proposons d'approuver les comptes qui vous ont été présentés et d'affecter le bénéfice de l'exercice de 9.888.397,19 euros au compte de report à nouveau antérieur, créditeur de 9.229.077,22 euros, qui serait ainsi porté à un montant de 19.117.474,41 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Nous vous informons, en application de l'article L 225-211, alinéa 2 du Code de commerce, que la Société n'a réalisé aucune des opérations visées aux articles L 225-208 et L 225-209 du même Code.

REGULARISATION DES PARTICIPATIONS CROISEES

Nous vous indiquons, en application des dispositions de l'article R 233-19 du Code de commerce, que la Société n'a réalisé aucune régularisation relevant des dispositions de l'article L 233-29 du même Code.

EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Nous vous informons, en application des dispositions de l'article R 228-90 du Code de commerce, que la Société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital et qu'elle ne réalise pas d'opérations susceptibles de porter atteinte aux titulaires de ces titres selon les dispositions de l'article L 228-99 du même Code.

ACTIONNARIAT DES SALARIES

Nous vous informons que, compte tenu de l'absence de personnel salarié, il n'y a pas lieu d'établir le rapport spécial prévu par l'article L 225-184 du Code de commerce.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L 225-38 du Code de commerce.

SITUATION DES MANDATS

Nous vous demandons de bien vouloir ratifier la décision du Conseil d'Administration, faite à titre provisoire lors de sa séance du 28 septembre 2015, de nommer Madame Laure BIANCHI aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Frédéric CROCHARD, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Nous vous demandons également de bien vouloir ratifier la décision du Conseil d'Administration, faite à titre provisoire lors de sa séance du 6 avril 2016, de nommer Monsieur Omar DAHEUR aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Philippe RENAULT, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

JETONS DE PRESENCE

Nous vous proposons de ne pas attribuer de jetons de présence aux Administrateurs.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez en annexe la liste des mandats et fonctions exercés par chacun des Administrateurs.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous indiquons ci-dessous les rémunérations et avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social de la Société. Pour les mandataires sociaux de la Société exerçant des fonctions salariées au sein du groupe SOCIETE GENERALE, seuls les rémunérations et avantages dont le coût est supporté par la Société sont inclus.

A ce titre, aucune rémunération et avantage des mandataires sociaux n'est à mentionner.

AUTORISATION DE PORTER, EN TANT QUE DE BESOIN, LA PART VARIABLE DE LA REMUNERATION TOTALE DES PERSONNES REGULEES MENTIONNEES A L'ARTICLE L 511-71 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER AU MAXIMUM AU DOUBLE DE LA REMUNERATION FIXE

L'article L 511-78 du Code monétaire et financier plafonne désormais la composante variable à 100 % de la composante fixe de la rémunération totale de la population régulée du Groupe sauf approbation par l'Assemblée Générale d'un ratio supérieur qui ne peut excéder 200 %.

La demande qui vous est présentée s'inscrit dans le cadre de la politique Groupe et dans le prolongement de la résolution qui a été présentée à l'Assemblée Générale de SOCIETE GENERALE le 20 mai 2014.

Cette résolution est présentée « en tant que de besoin » dans toutes les filiales du Groupe agréées par l'ACPR dans la mesure où, à ce jour, les périmètres des sociétés et des personnes concernées ne sont pas définitivement stabilisés.

En tout état de cause, cette autorisation n'aura aucune incidence sur l'assise financière de la Société.

AVIS CONSULTATIF SUR LA REMUNERATION VERSEE EN 2015 AUX PERSONNES REGULEES VISEES A L'ARTICLE L 511-71 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Nous vous rappelons que la politique de rémunération du Groupe vise à faire de la rémunération un levier efficace d'attraction et de fidélisation des salariés contribuant à la performance sur le long terme de l'entreprise tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par les collaborateurs. Cette politique s'appuie sur des principes communs pour le Groupe, puis elle est déclinée en fonction des métiers et des zones

géographiques dans lesquels le Groupe intervient. La détermination des rémunérations fixes et variables tient également compte des pratiques de marché.

La gouvernance appliquée par le Groupe permet d'assurer une revue exhaustive et indépendante de la politique de rémunération. Elle repose sur :

- un examen annuel des rémunérations, piloté par la Direction des ressources humaines, impliquant les fonctions de contrôle de l'entreprise et procédant par étapes successives de validation jusqu'à la Direction Générale ;
- une validation in fine de cette politique par le Conseil d'Administration après examen par le Comité des rémunérations, à la fois sur les principes et les budgets pour l'ensemble des pôles d'activité et des Directions centrales et sur les allocations individuelles pour les plus hautes rémunérations.

Elle suit les règles définies par les régulateurs et les normes professionnelles bancaires françaises et elle respecte les législations sociales, juridiques et fiscales locales. Elle respecte en particulier la Directive européenne 2013/36/UE du 26 juin 2013 (ci-après « CRD IV ») et sa transposition en France via l'Ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014, pour les personnes ayant une incidence significative sur le profil de risque du Groupe (ci-après « population régulée »).

Elle est revue régulièrement :

- en externe par les autorités de contrôle ;
- en interne, de manière indépendante, par la Direction du contrôle périodique.

La politique de rémunération du Groupe est déterminée de manière à éviter la mise en place d'incitations qui pourraient entraîner des situations de conflit d'intérêts entre les salariés et les clients. Les principes et règles de gouvernance régissant la rémunération figurent dans la documentation normative du Groupe relative à la politique de gestion des conflits d'intérêts.

La rémunération comprend une rémunération fixe qui rétribue la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante au travers de la maîtrise des compétences requises, **et, le cas échéant, une rémunération variable** qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe.

La rémunération fixe et la rémunération variable sont versées, dans la majeure partie des cas, en numéraire. Au-delà d'un certain seuil, la rémunération variable fait néanmoins l'objet pour l'ensemble des salariés de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs et des Directions Centrales (population régulée ou non) d'un paiement différé en numéraire et en titres (actions ou instruments équivalents) soumis à conditions de présence, de performance et de gestion appropriée des risques et de la conformité.

Les salariés, dont la rémunération variable ne dépasse pas un certain montant, peuvent bénéficier en complément d'un intéressement à long terme attribué sous forme d'actions de performance. Les enveloppes correspondantes sont essentiellement dédiées aux collaborateurs identifiés comme talents stratégiques, aux ressources clefs et aux plus performants.

Pour la population régulée au titre de la Directive CRD IV, la définition et la structuration des rémunérations variables demeure conforme à la Directive CRD IV. Ses principales composantes sont les suivantes :

- **Des enveloppes de rémunération variable déterminées par ligne-métier sur la base :**
 - **des résultats financiers après prise en compte des coûts du risque, du capital et de la liquidité**, la Direction Financière veillant à ce que les montants des enveloppes de rémunération variable n'entraient pas la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs en matière de fonds propres ;
 - **et d'éléments qualitatifs** tels que les pratiques de marché, les conditions d'exercice de l'activité et la gestion des risques, avec un processus d'appréciation indépendante mené par les Directions des risques et de la conformité pour les métiers de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs ayant un impact majeur sur le profil de risque du Groupe.

- **Des allocations individuelles corrélées à une évaluation annuelle formalisée** tenant compte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs connus du collaborateur, avec en complément une évaluation conduite par les Directions des risques et de la conformité sur la gestion des risques et le respect des règles de conformité.

- **Une structure de rémunération variable conforme à la réglementation et intégrant notamment, si la rémunération variable est supérieure à 100.000 euros :**
 - **une part non-acquise soumise à conditions de présence, de performance, de gestion appropriée des risques et de respect de la conformité**, acquise sur trois ans par tiers, avec un **taux de différé de 40 % minimum** et pouvant aller jusqu'à 70 % pour les rémunérations variables les plus élevées ;
 - **une attribution pour au moins 50 % sous forme d'actions ou d'équivalents actions SOCIETE GENERALE** (50 % de la part acquise et deux-tiers de la part non acquise) ;
 - **un plafonnement de la rémunération variable à deux fois la composante fixe**, sous réserve de validation en Assemblée Générale en mai 2016.

Ainsi, la part de la rémunération variable versée immédiatement en numéraire est au maximum de 30 % et peut même être limitée à 15 % pour les rémunérations variables les plus élevées. Les instruments indexés sur le cours de l'action font, en outre, l'objet d'une période d'indisponibilité de six mois minimum.

En continuité avec l'approche historique du Groupe et conformément aux recommandations du Comité Européen des Superviseurs Bancaires (CEBS) devenu European Banking Authority (EBA), plusieurs principes réglementaires s'appliquent à une population plus large que la population régulée. Ainsi, la méthodologie de détermination des enveloppes de rémunération variable de l'ensemble des activités de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs tient compte des profits de ces activités ajustés des risques et du coût du capital. De plus, au-delà d'un seuil de 100.000 euros, la rémunération variable fait l'objet pour l'ensemble des salariés de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs et des Directions Centrales (population régulée ou non) d'un paiement différé en numéraire et en titres (actions ou instruments équivalents) soumis à conditions de présence, de performance et de gestion appropriée des risques et de la conformité.

REMUNERATION VARIABLE TOTALE <i>Dates d'acquisition</i>	PART ACQUISE		PART NON ACQUISE	
	Mars 2016	Mars 2017	Mars 2018	Mars 2019

Population régulée <i>Différé minimum de 40%</i> <i>si variable > à 100 K€</i>	Cash (50%)	Equivalents actions ⁽¹⁾ + 6 mois ⁽²⁾ (50%)		Actions ou Equivalents actions ⁽¹⁾ + 6 mois ⁽²⁾ (33%)	Actions ou Equivalents actions ⁽¹⁾ + 6 mois ⁽²⁾ (33%)
Autres bénéficiaires soumis au variable différé <i>Différé progressif</i> <i>si variable > à 100 K€</i>	Cash (100%)		Cash (33%)		

⁽¹⁾ Afin de profiter du nouveau cadre avantageux issu de la Loi « Macron » applicable aux attributions gratuites d'actions, il est prévu, pour les résidents fiscaux français, de payer en actions la part du variable différé indexée, en remplacement des équivalents-actions. Cette mesure reste subordonnée au vote de la résolution spécifique lors de la prochaine Assemblée Générale du groupe SOCIETE GENERALE prévue le 18 mai 2016.

⁽²⁾ Période de rétention applicable aux actions ou équivalents actions.

Compte tenu de l'ensemble des éléments qui précèdent, nous vous informons que notre Société compte huit personnes entrant dans le champ de la population régulée, au sens de la Directive CRD IV, qui incluent le Directeur Général (Maxime KAHN) et le Directeur Général Délégué (Nicolas FLAM). Conformément aux dispositions de l'article L 511-73 du Code monétaire et financier, nous soumettons à votre avis l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2015 aux personnes mentionnées ci-dessus, soit un montant de 9.075.348 euros.

QUITUS

Vous aurez également à donner quitus aux Administrateurs pour tous les actes de gestion au cours de l'exercice écoulé.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration

ANNEXE 1

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (En milliers d'EUR)	6,512	6,512	6,512	6,512	6,512
Nombre d'actions émises	407,000	407,000	407,000	407,000	407,000
ordinaires	407,000	407,000	407,000	407,000	407,000
à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer	-	-	-	-	-
par conversion d'obligations					
par droit de souscription					
Résultats globaux des opérations effectives (En milliers d'EUR)					
Chiffre d'affaires hors taxes	2,086,880	3,261,010	5,547,418	3,366,008	2,363,703
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	14,125	(68,907)	(26,054)	116,780	119,809
Impôt sur les bénéfices	(4,236)	24,158	5,891	42,651	39,709
Résultat après impôts, amortissements et provisions	9,888	(44,749)	(20,163)	74,129	80,094
Distribution de dividendes					80,089
Résultats des opérations par action (en EUR)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	24	(110)	(50)	182	197
Résultat après impôts, amortissements et provisions	24	(110)	(50)	182	197
Dividende versé à chaque action					
Personnel					
Nombre de salariés	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale (En milliers d'EUR)	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (En milliers d'EUR)	-	-	-	-	-

(1) Signes : en - pour les charges et en + pour les produits

ANNEXE 2

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES ADMINISTRATEURS

KAHN MONSIEUR KAHN MAXIME

MANDATS EN COURS

FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Echeance	Illimité	TitulaireID	DirectionID	FonctionID	DateNomination Representant
SG OPTION EUROPE 10204 MARK	KAHN Monsieur KAHN Maxime	Administrateur	21/04/2005	CA	30/05/2015	31/12/2020	Non	2101	11717	10853	

DIRECTION GÉNÉRALE

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Echeance	Illimité	TitulaireID	DirectionID	FonctionID	DateNomination Representant
SG OPTION EUROPE 10204 MARK	KAHN Monsieur KAHN Maxime	Directeur général	09/04/2008	CA	28/05/2015	31/12/2020	Non	2101	11744	10883	

MANDATS ÉCHUS

CAIMANS, ILES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Fin	Illimité	TitulaireID	DirectionID	FonctionID	DateNomination Representant
EMERALD FUND 16649 MARK	KAHN Monsieur KAHN Maxime	Administrateur	21/02/2008	CA		17/09/2009	Non	2101	11717	10853	
Ivory OIP 16673 MARK	KAHN Monsieur KAHN Maxime	Administrateur	14/03/2008	STAT		22/11/2010	Non	2101	11717	10853	
THE ABALON FUND LTD 15285 MARK	KAHN Monsieur KAHN Maxime	Administrateur	21/02/2008	CA		21/08/2009	Non	2101	11717	10853	
THE ANDROMEDE FUND LTD 16645 MARK	KAHN Monsieur KAHN Maxime	Administrateur	25/10/2006	STAT		10/06/2009	Non	2101	11717	10853	
TOURMALINE 16648 MARK	KAHN Monsieur KAHN Maxime	Administrateur	23/06/2005	STAT		05/10/2009	Non	2101	11717	10853	

FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Fin	Illimité	TitulaireID	DirectionID	FonctionID	DateNomination Representant
SG OPTION EUROPE 10204 MARK	KAHN Monsieur KAHN Maxime	Président	09/04/2008	CA	29/05/2009	25/11/2013	Non	2101	11717	10832	

DIRECTION GÉNÉRALE

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Fin	Illimité	TitulaireID	DirectionID	FonctionID	DateNomination Representant
SG OPTION EUROPE 10204 MARK	KAHN Monsieur KAHN Maxime	Directeur général délégué	21/04/2005	CA		09/04/2008	Non	2101	11744	10885	

CROCHARD F. MONSIEUR CROCHARD FRÉDÉRIC

MANDATS EN COURS

CAIMANS, ILES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société	Mandatitaire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Echeance	Illimité	TitulaireID	DirectionID	FonctionID	DateNomination Representant
AHOF 14684 USA	CROCHARD F. Monsieur CROCHARD Frédéric	Administrateur	03/09/2015	RAU		Illimité	Oui	81644	11717	10853	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société	Mandatitaire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Echeance	Illimité	TitulaireID	DirectionID	FonctionID	DateNomination Representant
AHON 14683 USA	CROCHARD F. Monsieur CROCHARD Frédéric	Administrateur	03/09/2015	AA		Illimité	Oui	81644	11717	10853	
Newedge Facilbes Management INC Chicago 10969 NEWEDGE	CROCHARD F. Monsieur CROCHARD Frédéric	Administrateur	03/09/2015	AA		Illimité	Oui	81644	11717	10853	
SGAE 13099 USA	CROCHARD F. Monsieur CROCHARD Frédéric	Administrateur	03/09/2015	AA		Illimité	Oui	81644	11717	10853	
SGAI 13100 USA	CROCHARD F. Monsieur CROCHARD Frédéric	Administrateur	03/09/2015	AA		Illimité	Oui	81644	11717	10853	
SGAIF 14638 USA	CROCHARD F. Monsieur CROCHARD Frédéric	Administrateur	03/09/2015	RAU		Illimité	Oui	81644	11717	10853	
SGAIH 14639 USA	CROCHARD F. Monsieur CROCHARD Frédéric	Administrateur	03/09/2015	AA		Illimité	Oui	81644	11717	10853	
SGAOS 14636 USA	CROCHARD F. Monsieur CROCHARD Frédéric	Administrateur	03/09/2015	AA		Illimité	Oui	81644	11717	10853	
SGFC 13077 USA	CROCHARD F. Monsieur CROCHARD Frédéric	Administrateur	03/09/2015	AA		Illimité	Oui	81644	11717	10853	
SGIC 13075 USA	CROCHARD F. Monsieur CROCHARD Frédéric	Administrateur	03/09/2015	AA		Illimité	Oui	81644	11717	10853	
SGSP 13090 USA	CROCHARD F. Monsieur CROCHARD Frédéric	Administrateur	03/09/2015	AA		Illimité	Oui	81644	11717	10853	

MEMBRES

Société	Mandatitaire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Echeance	Illimité	TitulaireID	DirectionID	FonctionID	DateNomination Representant
SGAI 13100 USA	CROCHARD F. Monsieur CROCHARD Frédéric	Vice-Président (Membres)	03/09/2015	CA		Illimité	Oui	81644	11747	10851	
SGASH 13916 USA	CROCHARD F. Monsieur CROCHARD Frédéric	Vice-Président (Membres)	03/09/2015	RAU		Illimité	Oui	81644	11747	10851	

MANDATS ÉCHUS

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société	Mandatitaire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Fin	Illimité	TitulaireID	DirectionID	FonctionID	DateNomination Representant
SGNA 13078 USA	CROCHARD F. Monsieur CROCHARD Frédéric	Administrateur	03/09/2015	AA		09/12/2015	Non	81644	11717	10853	

MEMBRES

Société	Mandatitaire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Fin	Illimité	TitulaireID	DirectionID	FonctionID	DateNomination Representant
SGNA 13078 USA	CROCHARD F. Monsieur CROCHARD Frédéric	Président Directeur Général (Membres)	03/09/2015	CA		09/12/2015	Non	81644	11747	10833	

FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société	Mandatitaire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Fin	Illimité	TitulaireID	DirectionID	FonctionID	DateNomination Representant
CALIF 10141 GLFI 4	CROCHARD F. Monsieur CROCHARD Frédéric	Administrateur	31/01/2012	CA	27/05/2013	09/07/2015	Non	81644	11717	10853	
GENECAL FRANCE 10290	CROCHARD F. Monsieur	Administrateur	02/04/2012	N/A		31/03/2014	Non	81644	11717	10853	

CROCHARD F. MONSIEUR CROCHARD FRÉDÉRIC

GLFI 2	CROCHARD Frédéric									
GÉNÉCOM1 10291 GLFI 2	CROCHARD F. Monsieur CROCHARD Frédéric	Administrateur	04/05/2015	AGO		27/10/2015	Non	81644	11717	10853
SG OPTION EUROPE 10204 MARK	CROCHARD F. Monsieur CROCHARD Frédéric	Administrateur	25/11/2013	AGO	29/05/2015	31/08/2015	Non	81644	11717	10853

RENAULT P MONSIEUR RENAULT PHILIPPE

MANDATS EN COURS

FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société	Mandatnaire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Echeance	Illimité	TitulaireID	DirectionID	FonctionID	DateNomination Representant
SG OPTION EUROPE 10204 MARK	RENAULT P Monsieur RENAULT Philippe	Administrateur	30/09/2013	CA	29/05/2015	31/12/2020	Non	867	11717	10853	
SG OPTION EUROPE 10204 MARK	RENAULT P Monsieur RENAULT Philippe	Président	25/11/2013	CA		31/12/2014	Non	867	11717	10832	

MANDATS ÉCHUS

HONG-KONG

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société	Mandatnaire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Fin	Illimité	TitulaireID	DirectionID	FonctionID	DateNomination Representant
SG SEC. (HK) LTD 11547 CAO A	RENAULT P Monsieur RENAULT Philippe	Administrateur	21/03/2003	CA		12/04/2005	Non	867	11717	10853	
SG SEC. (HK) NOMINEES LTD 11768 CAO A	RENAULT P Monsieur RENAULT Philippe	Administrateur	21/03/2003	N/A		20/04/2005	Non	867	11717	10853	
SG SEC. ASIA INTER. HOLD. HK 11761 CAO A	RENAULT P Monsieur RENAULT Philippe	Administrateur	29/08/2003	N/A		20/04/2005	Non	867	11717	10853	

ILES VIERGES BRITANNIQUES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société	Mandatnaire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Fin	Illimité	TitulaireID	DirectionID	FonctionID	DateNomination Representant
SG SEC. ASIA INTER. HOLD. BVI 10072 MARK	RENAULT P Monsieur RENAULT Philippe	Administrateur	14/05/2003	N/A		20/04/2005	Non	867	11717	10853	
SG SEC. ASIA LTD (BVI) 11857 MARK	RENAULT P Monsieur RENAULT Philippe	Administrateur	01/03/2003	N/A		20/04/2005	Non	867	11717	10853	

INDE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société	Mandatnaire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Fin	Illimité	TitulaireID	DirectionID	FonctionID	DateNomination Representant
SG ASIA HOLDINGS (INDIA) PVT 11946 CAO A	RENAULT P Monsieur RENAULT Philippe	Administrateur	30/06/2003	AGE		20/04/2005	Non	867	11717	10853	

MALAISIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société	Mandatnaire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Fin	Illimité	TitulaireID	DirectionID	FonctionID	DateNomination Representant
SG INVESTMENT SERVICES LABUAN 11737 MARK	RENAULT P Monsieur RENAULT Philippe	Administrateur	17/03/2003	N/A		20/04/2005	Non	867	11717	10853	

MAURICE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société	Mandatnaire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Fin	Illimité	TitulaireID	DirectionID	FonctionID	DateNomination Representant
SG SEC. BROKING MAURITIUS LTD 11767 CAO A	RENAULT P Monsieur RENAULT Philippe	Administrateur	01/03/2003	CA		18/05/2005	Non	867	11717	10853	

SINGAPOUR

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société	Mandatnaire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Fin	Illimité	TitulaireID	DirectionID	FonctionID	DateNomination Representant
SG MARKETS 11735 SGSS	RENAULT P Monsieur RENAULT Philippe	Administrateur	01/03/2003	N/A		20/04/2005	Non	867	11717	10853	

WUIDART MONSIEUR WUIDART SEBASTIEN

MANDATS ÉCHUS

FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Fin	Illimité	TitulaireID	DirectionID	FonctionID	DateNomination Representant
SG OPTION EUROPE 10204 MARK	wuidart Monsieur wuidart sebastien	Administrateur	28/03/2014	AGO		28/09/2015	Non	91101	11717	10853	

DIRECTION GÉNÉRALE

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Fin	Illimité	TitulaireID	DirectionID	FonctionID	DateNomination Representant
SG OPTION EUROPE 10204 MARK	wuidart Monsieur wuidart sebastien	Directeur Général Délégué	28/03/2014	AGE		28/09/2015	Non	91101	11744	10886	

ESNAULT-TERRAZ MADAME ESNAULT-TERRAZ CECILE

MANDATS EN COURS

FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Echeanos	Illimité	TitulaireID	DirectionID	FonctionID	DateNomination Representant
Descartes Trading 14163 MARK	ESNAULT- TERRAZ Madame Esnault- Terraz Cecile	Administrateur	28/06/2015	CA		31/12/2019	Non	94465	11717	10853	
SG OPTION EUROPE 10204 MARK	ESNAULT- TERRAZ Madame Esnault- Terraz Cecile	Administrateur	30/03/2015	CA	29/05/2015	31/12/2020	Non	94465	11717	10853	

BIANCHI-JATHAN MADAME BIANCHI LAURE

MANDATS EN COURS

FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Echeance	Illimité	TitulaireID	DirectionID	FonctionID	DateNomination Représentant
CALIF 10141 GLFI 4	BIANCHI- JATHAN Madame BIANCHI Laure	Administrateur	09/07/2015	CA		31/12/2015	Non	94843	11717	10853	
GÉNÉCOMI 10291 GLFI 2	BIANCHI- JATHAN Madame BIANCHI Laure	Administrateur	27/10/2015	N/A		31/12/2017	Non	94843	11717	10853	
SG OPTION EUROPE 10204 MARK	BIANCHI- JATHAN Madame BIANCHI Laure	Administrateur	28/09/2015	N/A		31/12/2019	Non	94843	11717	10853	
SOGÉFINERG 10343 GLFI 2	BIANCHI- JATHAN Madame BIANCHI Laure	Administrateur	02/10/2015	AGO		31/12/2020	Non	94843	11717	10853	

MONSIEUR FLAM NICOLAS

MANDATS EN COURS

FRANCE

DIRECTION GÉNÉRALE

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Echeance	Illimité	TitulaireID	DirectionID	FonctionID	DateNomination Representant
SG OPTION EUROPE 10204 MARK	Monsieur FLAM Nicolas	Directeur général délégué	28/09/2015	CA			Non	95861	11744	10885	